

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 28 JUIN 2010 A 20H30

Réunion présidée par : LOAEC Jean, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Excusés : GOURET Colette, GOURVES-RENIER Muriel, NICOLAZO Jean-Loïc.

Procurations : de NUNES Violaine à RIVIERE Christian, de HERLEDAN Thierry à TAILLARD Anne.

Secrétaire de séance : BIGOT Luc.

Deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour par mails du 18 et du 22 juin 2010 :

- Recours contre la commune : autorisation à défendre
- Marché de transport scolaire 2010/2011 : autorisation de signature

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 MAI 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

TARIFS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2010/2011

M. le Maire présente les propositions de tarifs périscolaires pour 2010/2011 (restaurant scolaire, transport scolaire et accueil périscolaire : l'accueil de loisirs a déjà été revalorisé récemment), pour lesquels une augmentation d'environ 2 % a été appliquée. Un comparatif avec les tarifs des communes voisines a été effectué.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour la fixation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les tarifs périscolaires pour la rentrée 2010/2011, tels qu'ils figurent sur le tableau joint en annexe.

PROJET DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT PRIVE DE KERGATIC – TI AR C'HOAD

M. le Maire rappelle la délibération en date du 14 décembre 2009, l'autorisant à ouvrir une enquête publique en vue du projet d'aliénation visé en objet. Il rappelle que cette enquête publique prescrite par arrêté municipal du 14 avril 2010 a eu lieu du 17 mai au 3 juin 2010, conformément au Code de la Voirie Routière.

Aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête et M. le Commissaire-Enquêteur a rendu un avis favorable le 4 juin 2010.

M. le Maire demande à l'Assemblée, au vu des résultats de l'enquête publique, de bien vouloir se prononcer sur le projet tel que soumis à l'enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE les dispositions du projet susvisé,
- ◆ PRONONCE le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement privé de Kergatic – Ti ar C'Hoad.

PROJET DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT PRIVE DE LA CLAIRIERE

M. le Maire rappelle la délibération en date du 14 décembre 2009, l'autorisant à ouvrir une enquête publique en vue du projet d'aliénation visé en objet. Il rappelle que cette enquête publique prescrite par arrêté municipal du 14 avril 2010 a eu lieu du 17 mai au 3 juin 2010, conformément au Code de la Voirie Routière.

Aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête et M. le Commissaire-Enquêteur a rendu un avis favorable le 4 juin 2010.

M. le Maire demande à l'Assemblée, au vu des résultats de l'enquête publique, de bien vouloir se prononcer sur le projet tel que soumis à l'enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE les dispositions du projet susvisé,
- ◆ PRONONCE le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement privé de La Clairière.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2010

Afin de régulariser des opérations comptables relatives à des subventions, réalisées sur les années antérieures, une décision modificative au budget 2010 est proposée, faisant apparaître une dépense de 10 910.01 € au compte 1315 et une recette du même montant au compte 13251, ainsi qu'une dépense de 16 139.76 € au compte 1318 et une recette du même montant au compte 1328.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE la décision modificative n° 1 au budget primitif 2010, telle qu'elle est annexée à la présente.

DENOMINATION DU ROND-POINT ENTRE LA RD 45 ET LA RUE DU BOURG

M. LOAEC soumet au Conseil le projet de dénomination du rond-point en cours de réalisation sur la RD45, au niveau de la rue du Bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de dénommer le rond-point situé sur la RD n° 45, au carrefour de la rue du Bourg, « rond-point du Bourg ».

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 45 ENTRE LE ROND-POINT DE L'ECOLE ET LA RUE DU BOURG – MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE, DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL ET A LA CCPF

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite aux travaux réalisés par le Syndicat pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Clohars-Fouesnant sur les canalisations d'eau de la RD n°45 à partir du lotissement du Penker, il est maintenant possible d'effectuer l'aménagement de la RD n°45 entre le rond-point de l'école et celui du bourg (pistes cyclables et couche de roulement). Il propose de lancer un appel d'offres pour que les travaux puissent débuter en octobre. Il est nécessaire de solliciter du Conseil Général la délégation à la Commune de la maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

D'autre part, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Général et de la CCPF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à lancer l'appel d'offres concernant l'opération susvisée.
- ◆ SOLLICITE du Conseil Général la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de cet aménagement.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Conseil Général.
- ◆ SOLLICITE du Conseil Général une subvention au titre des dispositifs « pistes cyclables » et « couche de roulement sur RD ».
- ◆ SOLLICITE de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, une subvention pour la réalisation de pistes cyclables du rond-point de l'école au rond-point du bourg.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

A l'occasion de la création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir, M. le Maire propose de modifier le règlement du cimetière. Un projet a été communiqué aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le nouveau règlement du cimetière, tel que joint en annexe.

TARIFS DU COLOMBARIUM POUR 2010

Un colombarium et un jardin du souvenir ont été mis en place au cimetière. Il est demandé à l'Assemblée de voter les tarifs relatifs au colombarium, qui pourraient s'établir comme suit :

Tarif d'un emplacement familial, pour 15 ans : 800 €
Renouvellement pour 15 ans : 80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les tarifs du colombarium pour 2010 tel que proposés ci-dessus.

RECOURS CONTRE LA COMMUNE : AUTORISATION A DEFENDRE

M. le Maire informe les conseillers qu'un recours a été déposé devant le Tribunal Administratif de Rennes par les conjoints PILLEMENT contre la décision du 4 mai 2010 portant rejet implicite de leur réclamation concernant l'activité de peinture et de menuiserie de M. SENE (locataire de l'entreprise BATINOV).

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice précitée.
- ◆ MANDATE à cet effet le cabinet LGP Avocats à Brest.

MARCHE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2010/2011 : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Général a attribué, lors de sa Commission d'Appels d'Offres du 15 juin 2010, le marché négocié de transport scolaire pour l'année scolaire 2010/2011 au groupement CAT / ETE EVASION. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce marché, dont le montant estimatif est de 30 296.67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché de transport scolaire pour 2010/2011.

ACQUISITION DE MATERIEL AUPRES DU SYNDICAT DE CLOHARS-FOUESNANT

Suite au retrait de la compétence « élagage » du Syndicat pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement, il serait utile acquérir le matériel d'élagage du Syndicat constitué d'un véhicule, d'un tracteur et d'une élagieuse.

Les montants proposés sont les suivants :

- Renault Kangoo : 2 000.00 €
- Tracteur John Deere : 14 000 €
- Débroussailleuse Rousseau : 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'acquérir le matériel précité pour un total de 17 000.00 €.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces acquisitions.
- ◆ CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Diagnostic arboricole du chêne du parc de la mairie

Suite à la chute inexplicquée de deux des troncs du vieux chêne du parc de la mairie, un ingénieur de l'ONF a réalisé un diagnostic arboricole qui a été communiqué aux conseillers. Ce diagnostic porte également sur l'autre chêne de la mairie et deux châtaigniers du parc.

M. le Maire indique qu'une commission de travail, composée de membres du Conseil intéressés, se réunira cet été afin de décider des solutions à mettre en oeuvre selon les préconisations du rapport.

- Zone habitat de la ZAC de Penhoat Salaün

Mme MAGOT donne l'état d'avancement des constructions.

- Animations estivales

M. ARZUR communique le programme des animations de l'été 2010.

- Carte d'entrée à la salle polyvalente de Bellevue

M. LOAEC souhaite modifier le fonctionnement de la salle polyvalente de Bellevue, qui permettait au public jusqu'à présent par un système de carte magnétique, d'accéder à la salle en dehors des périodes d'occupation par les associations sportives et les accueils de loisirs communaux.

Or, cette salle est davantage utilisée, notamment par la Maison des Enfants et des Loisirs, et les plages disponibles moins nombreuses. D'autre part, les incivilités sont de plus en plus fréquentes : portes laissées ouvertes, disparition des extincteurs, plafond abîmé par des ballons non homologués, salissures, crottes de chiens...

Il est donc proposé de retirer les cartes actuelles, valables du 1^{er} juin au 31 mai pour un coût de 15 €, et de les remplacer par un système gratuit de retrait ponctuel de carte ou de clé en mairie, avec identification des personnes, qui permettra de responsabiliser les utilisateurs de la salle.

M. GARNIER s'élève avec force contre cette idée et estime qu'il s'agit d'une politique « anti-jeunes » de la part de la mairie. Selon lui, le groupe de jeunes qui utilise la salle pour jouer au foot le soir n'est pas responsable des incivilités et doit pouvoir continuer à utiliser la salle. En tant que père d'un utilisateur de la salle, il est d'avis que rien n'est fait pour les jeunes à Pleuven et qu'il existe une attitude hostile à leur égard.

M. le Maire répond qu'il ne veut stigmatiser personne, et qu'au contraire la municipalité a toujours mené une politique favorable aux jeunes et à leurs familles, notamment par le biais de la Maison des Jeunes ; il est prêt à discuter avec les jeunes et les adultes concernés. Il ne voit pas en quoi le fait de passer par la mairie pour obtenir une clé constitue un problème.

Cette question est soumise au vote du Conseil.

A voté contre : M. GARNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ◆ DECIDE de retirer le système annuel de carte individuelle d'accès à la salle des sports de Bellevue.
- ◆ ADOPTE le système de retrait ponctuel et gratuit en mairie d'une clé sécurisée ou d'une carte d'accès à la salle, avec identification du demandeur à compter du 5 juillet 2010.
- ◆ DECIDE de modifier le règlement intérieur de la salle en ce sens.

- Travaux de voirie

M. LIDEC fait le point sur les travaux de voirie : le giratoire sur la RD 45 est presque terminé et le programme de travaux de voirie pour 2010 vient de commencer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 45.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 1^{er} juillet 2010.

Le Maire,

Jean LOAEC.

